



## Ventre d'un bien en nue propriété

Par **Bergamote64**, le **04/08/2016** à **16:39**

Bonjour, en 2006 ma belle mère à fait une donation partage à ses enfants, de l'ensemble de ses biens immobiliers. A mon époux revenait un bien d'une valeur de 38000 € en pleine propriété et de 30400 € en nue propriété. Ma belle mère avait à cette époque 80 ans. Quelques mois après mon époux est décédé et mon notaire à établi un acte notarié pour la succession de mon époux.

Celui ci avait 2 enfants d'un 1er mariage et 2 autres enfants nés de notre union (Nous n'avons pas de contrat de mariage et donc sur l'acte de succession est noté que nous étions marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts).

Aujourd'hui nous souhaitons tous les 6, (les 4 enfants, ma belle mère, qui a maintenant 90 ans et et moi même) vendre ce bien et avons trouvé un acheteur pour la somme de 38000 €  
Ma question est la suivante : quel sera la part de chacun sur le prix de la vente.

Merci de votre aide